

ESTIVALES DE SCEAUX
FESTIVAL D'ART CONTEMPORAIN DU GRAND PARIS
25 JUIN AU 5 SEPTEMBRE 2026

8^e édition

Appel à candidature

Date limite de remise des dossiers le dimanche 30 mars 2026

Préambule

La ville de Sceaux organise du 25 juin au 5 septembre 2026 un festival prenant la forme d'une exposition collective consacrée à la création contemporaine intitulé « Estivales, festival d'art contemporain du Grand Paris ».

Pour la huitième édition qui se déroulera en 2026, le projet se tiendra à l'hôtel de ville (122 rue Houdan).

Marion PAPILLON, galeriste et fondatrice de la Galerie PAPILLON, et Lionel SABATTÉ, artiste, seront les marra de cette 8^e édition.

Appel à candidature

- L'exposition collective s'adresse à tous **les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation**, sans distinction de lieu de résidence ni de nationalité. L'artiste candidat doit être majeur au moment de la soumission de sa candidature.
- L'artiste candidat doit avoir déclaré son activité d'artiste à l'URSSAF et disposer d'un numéro SIRET. Il doit être à jour du règlement de ses cotisations et contributions sociales au moment de sa candidature.
- Chaque artiste peut présenter jusqu'à **trois œuvres** dans le cadre de sa candidature. Les œuvres constituées de supports distincts formant un ensemble cohérent, tels que les diptyques ou triptyques, sont autorisées.
- Les œuvres doivent offrir une représentation de la création contemporaine plastique actuelle.
- **Les œuvres doivent être finies et abouties au moment de la candidature de l'artiste.** Aucune œuvre au stade de projet ne sera acceptée.
- Les œuvres peuvent être des créations individuelles ou collectives.
- Le choix du médium des œuvres est libre. Cependant, pour des raisons logistiques et pratiques, les supports vidéo ou audio, ainsi que les performances sont exclus.
- L'exposition se déroulera principalement en intérieur et également en partie en extérieur dans le jardin (fermé le soir) mais non couvert pas les assurances
- Aucune œuvre proposée ne doit avoir été déjà présentée à Sceaux.
- Les artistes ayant déjà participé trois fois aux Estivales ne peuvent pas faire acte de candidature.
- L'artiste, si une ou plusieurs de ses œuvres sont retenues par le comité de sélection, s'engage à exposer celles-ci dans l'un des lieux d'exposition prévus pendant toute la durée du festival. Les œuvres retenues ne pourront en aucun cas être substituées par d'autres au moment de l'exposition.
- L'artiste intéressé doit présenter sa candidature sous format numérique et remplir le formulaire d'inscription joint.

Le dossier doit obligatoirement comporter :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée ;
- Un portrait photographique de l'artiste ;
- Une courte biographie de l'artiste ;

- Les coordonnées de l'artiste : adresse postale, coordonnées portable et mail, ainsi que site internet s'il y a lieu ;
- Le numéro SIRET de l'artiste ;
- Pour les œuvres en deux dimensions (peinture, dessin, photographie, etc.), une photographie de chaque œuvre réalisée présentant l'œuvre dans son ensemble, un détail de l'œuvre **et le système d'accrochage**. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;
- Pour les œuvres en trois dimensions (sculpture, installation, etc.), au minimum, deux photographies de chaque œuvre réalisée **présentant celle-ci sous des angles différents, ainsi que le système d'accrochage**. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;
- Les titres, matériaux, dimensions (modalités d'installation particulière de chaque œuvre s'il y en a), et l'année de création de chaque œuvre ;
- **L'emplacement privilégié (intérieur ou extérieur) ;**
- Un texte court présentant chaque œuvre ;
- L'estimation du prix de chaque œuvre proposée pour l'assurance.

Sélection des œuvres

- L'exposition se fait par appel à candidature puis sélection par un comité de sélection. Le comité est composé des parrain et marraine de l'édition, du commissaire d'exposition et d'un représentant de la Ville.
- Le comité sélectionne les œuvres en fonction de leur qualité artistique, de la cohérence des œuvres entre elles et des contraintes spatiales et techniques des lieux d'exposition.
- Le comité pourra choisir de retenir entre une et trois œuvres parmi celles proposées par le candidat. Il pourra également ne retenir aucune des œuvres proposées par ce dernier.
- La décision du comité est sans appel et la sélection n'est pas motivée auprès des artistes dont aucune œuvre n'aurait été retenue.

Date de remise des dossiers

- **La date limite de candidature est fixée au dimanche 30 mars 2026 à 23h59.** Toute candidature adressée après cette date ne pourra être retenue.
- Les dossiers sont à envoyer sous format numérique à l'adresse suivante : culture@sceaux.fr
- Les dossiers trop volumineux pour un envoi par mail simple peuvent être transmis via La Nuage ou toute autre plateforme de transfert de fichiers volumineux.

Calendrier de la manifestation

- Date limite de remise des dossiers de candidatures : lundi 30 mars 2026
- Date d'annonce de la sélection aux candidats : fin avril 2026
- Dates estimées de livraison et d'installation des œuvres : entre le 15 et le 24 juin 2026
- Dates d'ouverture de l'exposition au public : du jeudi 25 juin au samedi 5 septembre 2026
- Date du vernissage : jeudi 25 juin 2026
- Dates de reprise des œuvres : du 5 au 11 septembre 2026

Rémunération

- L'artiste sélectionné recevra une rémunération de **100 euros** au titre du droit de présentation publique.
- Il devra fournir son numéro SIRET et un RIB. Le paiement lui sera versé après le démontage de l'exposition, par le Trésor Public sous 30 jours après réception de la facture transmise **via la plateforme en ligne Chorus Pro**.
- Le montant de la rémunération ne sera pas assujéti au nombre d'œuvres retenues. L'artiste recevra la même rémunération, quel que soit le nombre d'œuvres qu'il expose.

Modalités de l'exposition

- **Les œuvres sélectionnées sont installées par la Ville.** Si l'installation d'une œuvre nécessite des précautions particulières ou présente une complexité manifeste, l'artiste devra être présent lors du montage et du démontage. Aucune rémunération ou remboursement ne sera versé pour la participation à l'accrochage et au décrochage.
- Les œuvres doivent être prêtes à accrocher (**systèmes de fixation fournis par l'artiste**).
- **L'artiste sélectionné s'engage à prendre en charge le transport des œuvres, ou à informer l'impossibilité de le faire lors de sa candidature.**
- Dans le cas d'une œuvre destinée à être suspendue sur un mur ou depuis un plafond, le poids de celle-ci devra être raisonnable afin de permettre une installation facile et de ne pas risquer d'endommager les lieux d'exposition.
- La scénographie de l'exposition relève de Christophe DELAVault, *curator* de l'exposition, avec l'avis du comité de sélection. Le *curator* se réserve le droit d'écarter une ou plusieurs œuvres au moment du montage s'il estime qu'elles ne participent pas de la cohérence globale de l'exposition ou que leur qualité ne correspond pas à ce qui avait été présenté dans le dossier de candidature.
- Les œuvres sont assurées par la Ville.
- L'exposition est accessible au public aux horaires d'ouverture des lieux d'exposition en période estivale.
- En cas de non-retrait des œuvres par l'artiste dans un délai de deux semaines suivant la date de décrochage, lesdites œuvres seront considérées comme abandonnées, sauf accord exprès entre les 2 parties.

L'acte de candidature vaut acceptation de tous les items précisés dans le présent document.

Renseignements

Service de l'Action culturelle

Ville de Sceaux

Coordonnées : 01 41 13 32 52 / culture@sceaux.fr

ESTIVALES DE SCEAUX
FESTIVAL D'ART CONTEMPORAIN DU GRAND PARIS
25 JUIN AU 5 SEPTEMBRE 2026

8^e édition
Fiche d'inscription

Formulaire à retourner sur culture@sceaux.fr, accompagné des visuels des œuvres proposées, le dimanche 30 mars 2026 au plus tard.

COORDONNEES DE L'ARTISTE :

Dans le cas d'un travail ou d'une œuvre collective avec un ou plusieurs artistes, merci de le préciser, en notant les coordonnées de chaque artiste associé.

Civilité :

Nom :

Prénom :

Nom de l'artiste :

Date de naissance :

Qualificatif de l'artiste (sculpteur, peintre, graveur, plasticien, photographe...) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Site Internet :

Raison sociale :

N° SIRET :

Code APE :

Adresse du tiers :

N° Maison des Artistes :

CONNAISSANCE DE L'APPEL A CANDIDATURE :

J'ai pris connaissance de l'appel à candidature par :

BIOGRAPHIE

DESCRIPTION DU TRAVAIL DE L'ARTISTE

ŒUVRES PROPOSEES (JUSQU'A 3 MAXIMUM)

- Pour les œuvres en deux dimensions (peinture, dessin, photographie, etc.), une photographie de chaque œuvre réalisée présentant l'œuvre dans son ensemble, un détail de l'œuvre et le système d'accrochage. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;
- Pour les œuvres en trois dimensions (sculpture, installation, etc.), au minimum, deux photographies de chaque œuvre réalisée présentant celle-ci sous des angles différents, ainsi que le système d'accrochage. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;

Œuvre n°1

- Titre :
- Date :
- Matériaux :
- Phrase descriptive de l'œuvre :
- Dimensions et poids (si sculpture) :
- Modalités d'installation particulière s'il y en a :
- Valeur d'assurance :

Œuvre n°2

- Titre :
- Date :
- Matériaux :
- Phrase descriptive de l'œuvre :
- Dimensions et poids (si sculpture) :
- Modalités d'installation particulière s'il y en a :
- Valeur d'assurance :

Œuvre n°3

- Titre :
- Date :
- Matériaux :

- Phrase descriptive de l'œuvre :
- Dimensions et poids (si sculpture) :
- Modalités d'installation particulière s'il y en a :
- Valeur d'assurance :

L'acte de candidature vaut acceptation de tous les items précisés dans l'appel à candidature.

Date et lieu :

Signature de l'artiste :